



BAC CONSEILS
INITIATEUR DE SOLUTIONS

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC

*Rapport présenté conformément à l'article L. 2224-5 du code général des
collectivités territoriales*

Exercice 2020

Service de l'eau potable

Mis à jour le 06/09/21 (NB)

CHAMPAGNOLE

Département du Jura

BAC CONSEILS

10 rue Jules Ferry - 69270 Fontaines sur Saône

Tél. : 04 78 23 27 73 - Fax : 09 57 29 67 03

contact@bac-conseils.com - www.bac-conseils.com

SARL Capital 10 000€ - RCS : Lyon 478 843 527 - Siret : 478 843 527 00027 - NAF : 71 12B - TVA : FR 72 478843527

Table des matières

I.	Caractérisation technique du service.....	4
A.	Présentation du territoire desservi.....	4
B.	Mode de gestion du service.....	4
C.	Estimation du nombre d’habitants desservis par un réseau d’eau potable (indicateur D101.0).....	4
D.	Nombre d’abonnements.....	4
E.	Prélèvements sur les ressources en eau.....	5
F.	Volumes mis en distribution.....	5
G.	Volumes vendus au cours de l’exercice.....	5
H.	Autres volumes.....	5
I.	Récapitulatif des différents volumes.....	6
J.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	6
II.	Tarifification de l’eau et recettes du service.....	7
A.	Délibérations fixant les tarifs.....	7
B.	Modalités de tarification et facture d’eau type (indicateur D102.0).....	7
C.	Recettes.....	8
III.	Indicateurs de performance.....	8
A.	Qualité de l’eau (indicateurs P101.1 et P102.1).....	8
B.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (indicateur P103.2B).....	9
C.	Rendement du réseau de distribution (indicateur P104.3).....	10
D.	Indice linéaire des volumes non comptés (indicateur P105.3).....	10
E.	Indice linéaire de pertes en réseau (indicateur P106.3).....	10
F.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d’eau potable (indicateur P107.2).....	11
G.	Indice d’avancement de protection des ressources en eau (indicateur P108.3).....	11
H.	Taux d’occurrence des interruptions de service non programmées (indicateur P151.1).....	12
I.	Délai maximal d’ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (indicateur D151.0).....	12
J.	Taux de respect du délai maximal d’ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (indicateur P152.1).....	12
K.	Taux d’impayés sur les factures d’eau de l’année précédente (indicateur P154.0).....	13
L.	Taux de réclamations (indicateur P155.1).....	13
IV.	Financement des investissements.....	14
A.	Branchements en plomb.....	14
B.	Travaux engagés au cours de l’exercice.....	14
C.	Etat de la dette du service.....	14
D.	Amortissements.....	15
E.	Présentation des projets à l’étude en vue d’améliorer la qualité du service à l’usager et les performances environnementales du service.....	15

F.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante	15
VI.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	16
A.	Abandons de créances ou versements à un fonds de solidarité (indicateur P109.0)	16
B.	Opération de coopération décentralisée (cf. L. 1115-1-1 du CGCT)	16

I. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

A. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau communal intercommunal

- Nom de la collectivité : **Commune de CHAMPAGNOLE**
- Compétences liées au service : Production Transport Distribution
- Existence d'un schéma de distribution Non Oui
- Existence d'un règlement de service Non Oui, approbation 16/12/2010
- Existence d'une CCSPL Non Oui

B. Mode de gestion du service

Le service est exploité en régie régie avec prestation de service délégation de service public

- Type de contrat : **affermage**
- Nom du délégataire : **VEOLIA EAU**
- Date de début de contrat : **01/01/2011**
- Durée du contrat : **10 ans et 3 mois**
- Date de fin de contrat : **31/03/2021** (initialement le 31/12/2020)
- Avenant 1 du 29/10/2015 : **sortie des abonnés de la commune de Ney, liste des indicateurs à suivre et modification tarifaire suite à la baisse des volumes.**
- Avenant 2 du 28/09/2020 : **Prolongation du contrat de DSP de 3 mois en raison des mesures prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire lié à la COVID-19 (report des élections municipales, confinement, etc.).**
- Missions du délégataire : **gestion du service public de l'eau potable (transport, stockage distribution de l'eau et gestion clientèle)**

C. Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau d'eau potable (indicateur D101.0)

Le nombre d'habitants desservis correspond à toutes les personnes – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert **8 346 habitants** (8 325 en 2019).

D. Nombre d'abonnements

NOMBRE D'ABONNES			
	2019	2020	Variation
Abonnés domestiques	4 224	4 296	+ 1,7 %
Abonnés non domestiques	1	1	-
Abonnés autres services d'eau potable	2	4	+ 50,0 %
Total des abonnés	4 227	4 301	+ 1,8 %

Comme depuis plusieurs années, le nombre d'abonnés continue d'augmenter.

E. Prélèvements sur les ressources en eau

Le service n'a pas de ressources en eau. Il est alimenté par un achat d'eau au Syndicat Mixte de la Source de la Papeterie.

ACHAT D'EAU TRAITE (M ³)			
	2019	2020	Variation
Syndicat Mixte Source de la Papeterie	686 464	612 889	- 10,7 %
Total d'eaux traitées achetées (V2)	686 434	612 889	- 10,7 %

On constate une forte diminution des volumes achetés en 2020.

Cela s'explique par l'augmentation du rendement liée en partie à la forte diminution des volumes de fuite sur la partie adduction (une seule canalisation en service sur les 2 en 2020).

F. Volumes mis en distribution

VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION (M ³)			
	2019	2020	Variation
Syndicat Mixte Source de la Papeterie	663 919	580 072	- 12,6 %
Total volumes mis en distribution (V4)	663 919	580 072	- 12,6 %

La différence entre les volumes achetés et mis en distribution s'explique par la vente autres services d'eau potable (volume exporté).

G. Volumes vendus au cours de l'exercice

VOLUMES VENDUS (M ³)			
Acheteurs	2019	2020	Variation
Abonnés domestiques	383 372	417 140	+ 8,8 %
Abonnés non domestiques	723	499	- 31,0 %
Total vendu aux abonnés : V7	384 095	417 639	+ 8,7 %
Autres services d'eau potable	22 515	32 817	+ 45,8 %
Total exporté vers d'autres services : V3	22 515	32 817	+ 45,8 %

On constate une hausse générale des volumes vendus en 2020.

H. Autres volumes

- Volume de service : **V9 = 25 899 m³/an** (73 580 m³/an en 2019)
(Volume - estimé - utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution, par exemple lors des purges)
- Volume consommateurs sans comptage : **V8 = 577 m³/an** (1 397 m³/an en 2019)
(Volume - estimé - utilisé sans comptage par des usagers connus avec autorisation)

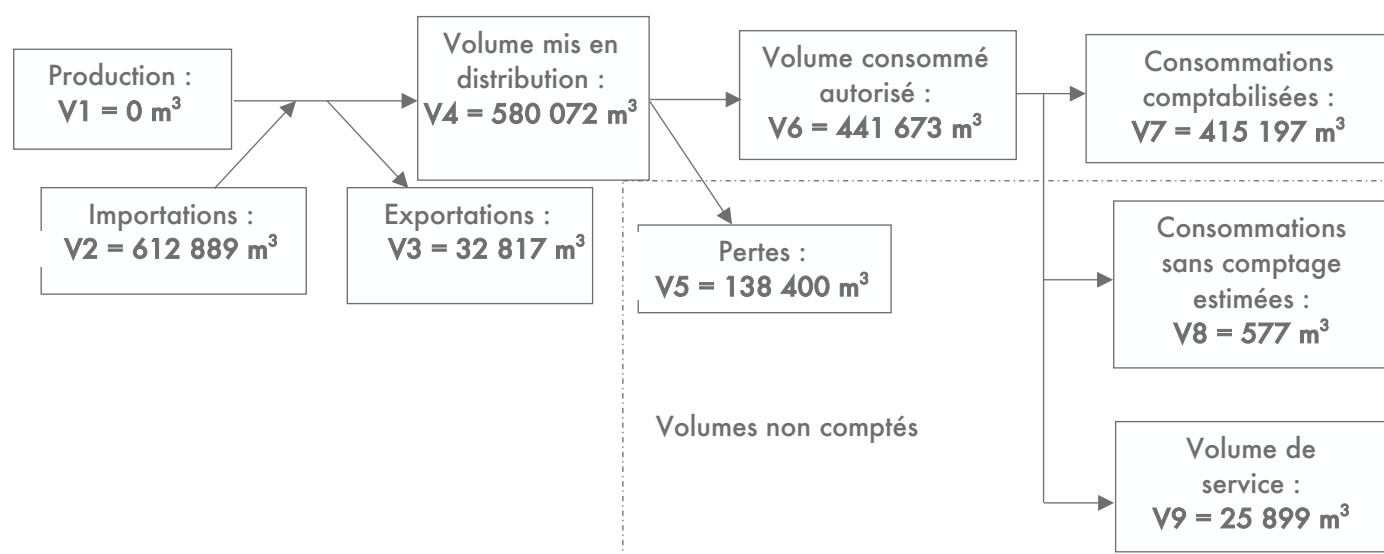
Malgré la hausse du nombre de fuites réparées (35 fuites en 2020 contre 20 en 2019), les volumes de service affichent une baisse de -64,8 %. Cette baisse des volumes de service se justifie par la forte diminution du débit de fuite sur le réseau d'adduction en amont du réservoir (utilisation de la plus vieille conduite uniquement permettant de diminuer fortement les fuites). Cette baisse est aussi impactée en partie par la non-réalisation du lavage des réservoirs en 2020.

Les volumes des consommateurs sans comptage diminuent eux aussi en 2020.

I. Récapitulatif des différents volumes

Les différents volumes intervenant au long de la chaîne de distribution de l'eau potable sont définis par le décret n° 2007-765 du 02/05/2007. Leurs définitions et leurs valeurs sont rappelées ci-dessous :

- V1 ou volume produit (Volume issu des ouvrages de production du service et introduit dans le réseau de distribution)
- V2 ou volume importé (Volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur)
- V3 ou volume exporté (Volume d'eau potable livré à un service d'eau extérieur)
- V4 ou volume mis en distribution ($V1 + V2 - V3$)
- V5 ou pertes ($V4 - V6$)
- V6 ou volume consommé autorisé ($V7 + V8 + V9$)
- V7 ou volume comptabilisé (Ce volume résulte des relevés des appareils de comptage des abonnés)
- V8 ou volume consommateurs sans comptage (Volume - estimé - utilisé sans comptage par des usagers connus avec autorisation)
- V9 ou volume de service du réseau (Volume - estimé - utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution)



J. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations de distribution du service public d'eau potable est de 64 390 ml (63 234 ml en 2019).

La variation de linéaire réseau s'explique par les mises à jour et les relevés du système d'information géographique (SIG) découlant des différents travaux de renouvellements et extensions des réseaux.

Le linéaire total du réseau (adduction et distribution) hors branchements est de 79 481 ml.

II. TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE

A. Délibérations fixant les tarifs

La délibération fixant les tarifs du service date du 16/12/2010 et a été effective à partir du 01/01/2011.

B. Modalités de tarification et facture d'eau type (indicateur D102.0)

Toute facture d'eau comprend un montant calculé en fonction du volume réellement consommé par l'abonné et peut, en outre, comprendre un montant calculé indépendamment de ce volume en fonction des charges fixes du service et des caractéristiques du branchement, appelé « part fixe ».

TARIFS APPLICABLES						
		Au 01/01/20	Au 01/01/21	Variation		
Part du Délégué						
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement y compris location du compteur	35,19	35,55	+ 1,0 %		
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Consommation	0,6740	0,6808	+ 1,0 %		
Part de la Collectivité						
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement	0	0	-		
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Consommation	0,2058	0,2058	-		
Organismes publics et taxes						
Taxes	Assujettissement TVA	<input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	-		
Redevance (€ HT/m ³)	Lutte contre la pollution	0,2700	0,2800	-		
Redevance (€ HT/m ³)	Préservation des ressources en eau	0,0902	0,01000	+ 10,9 %		

FACTURE TYPE 120 M ³ (INDICATEUR D102.0)				
Prix du service de l'eau potable	Volume	Montant au 01/01/20	Montant au 01/01/21	Variation
Part du Délégué				
Abonnement	1	35,19	35,55	+ 1,0 %
Consommation	120	80,88	81,70	+ 1,0 %
Part de la Collectivité				
Abonnement	1	0	0	-
Consommation	120	24,70	24,70	-
Organismes publics et taxes				
Redevance de lutte contre la pollution	120	32,40	33,60	-
Redevance préservation des ressources en eau	120	10,82	12,00	+ 10,9 %
TVA (5,5 %)		10,12	10,32	+ 2,0 %
Total		194,11 €	197,87 €	+ 1,9 %
Prix au m³ (total /120 m³)		1,62 €	1,65 €	+ 1,9 %

La facture 120 m³ augmente légèrement en 2020. Celle-ci est liée à la part de l'agence de l'eau et à l'actualisation des tarifs du Délégué.

C. Recettes

RECETTES DU SERVICE (€)			
	2019	2020	Variation
Recettes vente d'eau aux usagers	92 265	83 298	- 9,7 %
Recettes vente d'eau en gros	13 300	13 680	+ 2,9 %
Autres recettes :	90 682	194 465	+ 114,4 %
Contribution exceptionnelle du budget général			/
Recettes liées aux travaux	76 656	16 150	- 78,9 %
Autres recettes (reversement TVA)	14 026	178 315	+ 117,4 %
Total des recettes Collectivité	196 247 €	291 443 €	+ 48,5 %
Exploitation du service	425 730	491 988	+ 15,6 %
Autres recettes :	35 713	47 168	+ 32,1 %
Travaux attribués à titre exclusif	10 586	21 168	+ 100 %
Produits accessoires	25 127	26 000	+ 3,5 %
Total des recettes Délégué	461 443 €	539 156 €	+16,8 %

Les recettes de la Collectivité sont en baisse contrairement aux recettes du Délégué, en cause les décalages des reversements des consommations de 2019 perçus en 2020 (évolution des recettes en dents de scie).

Les volumes vendus aux communes de NEY et CIZE restent stables.

III. INDICATEURS DE PERFORMANCE

A. Qualité de l'eau (indicateurs P101.1 et P102.1)

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence Régionale de Santé (l'A.R.S.) et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question). Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\frac{\text{Nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non-conformes} \times 100}{\text{Nombre de prélèvements réalisés}}$$

QUALITE DE L'EAU - % CONFORMITE EAU DISTRIBUEE					
Analyses microbiologiques			Analyses physico-chimiques		
	2019	2020		2019	2020
Nombre de prélèvements	16	16	Nombre de prélèvements	2	2
Nombre de prélèvements NON CONFORMES	0	0	Nombre de prélèvements NON CONFORMES	0	0
% conformité	100 %	100 %	% conformité	100 %	100 %

Comme depuis 5 ans, la qualité de l'eau distribuée est conforme.

B. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (indicateur P103.2B)

L'arrêté du 2 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement précise qu'il faut que cet indice atteigne 40 points sur les 45 premiers points accessibles afin que le service dispose d'un descriptif détaillé. De plus, cet arrêté stipule que l'atteinte de ce seuil de 40 points, sur 45 attribuables, conditionne l'attribution des points suivants.

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX		
Descriptif	Cotation	Indice patrimonial
Existence d'un plan des réseaux eau potable avec localisation des ouvrages principaux et dispositifs de mesure	0 (non) - 10 (oui)	10
Définition d'une procédure de mise à jour annuelle du plan des réseaux	0 (non) - 5 (oui)	5
Sous-total 1 - pré-requis 1	15/15	15
Connaissance de 50 % du matériau et du diamètre sur le linéaire total des réseaux	0 (non) - 10 (oui)	15
+ 1 point par tranche de 10 % (matériau et diamètre renseignés) / + 5 points si 95 % du réseau renseigné	+ 1 à + 5	0
Connaissance de 50 % de la date ou période de pose des tronçons identifiés	0 (non) - 10 (oui)	10
+ 1 point par tranche de 10 % (date ou période de pose renseignée) / + 5 points si 95 % des réseaux renseignés	+ 1 à + 5	0
Sous-total 2 - pré-requis 2	40/45	40
Localisation des ouvrages annexes (vannes, ventouses, etc.) et servitudes	0 (non) - 10 (oui)	10
Mise à jour annuelle de l'inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants	0 (non) - 10 (oui)	10
Localisation des branchements sur le plan des réseaux	0 (non) - 10 (oui)	0
Caractéristiques compteurs d'eau avec carnet métrologique et date de pose renseignées	0 (non) - 10 (oui)	10
Recherches de pertes d'eau avec date et nature des réparations/travaux effectués renseignés	0 (non) - 10 (oui)	10
Localisation des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, etc.)	0 (non) - 10 (oui)	10
Programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (sur 3 ans) mis en œuvre	0 (non) - 10 (oui)	0
Modélisation des réseaux portant sur 50 % du linéaire de réseaux mise en œuvre	0 (non) - 5 (oui)	0
TOTAL Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau de distribution d'eau potable	120/120	90

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est de **90/120** (91/120 en 2019).

Affiché à 91/120 dans les RAD, ce taux est de 90/120.

L'item « localisation des branchements sur le plan des réseaux » n'est pas un élément progressif en fonction du pourcentage des branchements localisés (cf matériaux et diamètres) mais un item « tout ou rien ». Donc 10 points si tous les branchements connus sont localisés, sinon 0.

Ce taux témoigne d'une bonne connaissance et gestion du patrimoine permettant à la Commune d'atteindre un des critères de sélection pour effectuer des demandes de subventions auprès de l'Agence de l'Eau.

C. Rendement du réseau de distribution (indicateur P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduite dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution est :

$$\frac{V6 + V3}{V1 + V2} \times 100 = 77,4 \% \text{ (74,4 \% en 2019)}$$

Le rendement augmente en 2020. Cela témoigne de la bonne réactivité du Délégué dans la réparation des fuites et appuie l'importance des renouvellements de canalisations que la Collectivité réalise depuis plusieurs années.

Le rendement de 2020 est supérieur à l'obligation de performance de la Loi Grenelle 2 qui est de 69,03 % pour 2019.

D. Indice linéaire des volumes non comptés (indicateur P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mise en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

L'indice linéaire des volumes non comptés est :

$$\frac{V4 - V7}{365 \times \text{linéaire de réseau de desserte}} = 7,00 \text{ m}^3/\text{km}/\text{jour} \text{ (10,88 m}^3/\text{km}/\text{jour en 2019)}$$

Signe de bonne exploitation du service par le Délégué, l'indicateur est en forte diminution en 2020.

E. Indice linéaire de pertes en réseau (indicateur P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mise en distribution qui n'est pas consommé sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part, des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

L'indice linéaire de pertes en réseau est :

$$\frac{V4 - V6}{365 \times \text{linéaire de réseau de desserte}} = 5,87 \text{ m}^3/\text{km}/\text{jour} \text{ (7,63 m}^3/\text{km}/\text{jour en 2019)}$$

Signe de bonne exploitation du service par le Délégué, l'indicateur est en forte diminution en 2020. Le Délégué est conforme aux engagements contractuels fixés à 10 m³/i/km maximum.

F. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (indicateur P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

LINEAIRE DES RESEAUX D'EAU POTABLE RENOUVELE (ML)				
2016	2017	2018	2019	2020
0,590	0	1,071* 515 RAD 556 Collectivité	0,550*	0*

* En 2018, le taux affiché est plus élevé que le taux du RAD car le Délégué n'affiche que les 515 ml rue Léon Blum. La Collectivité affiche 556 ml Avenue Jean Jaurès soit un total de 1 071 ml.

En 2019, le Délégué n'affiche aucun renouvellement et la Collectivité affiche 550 ml rue Gédéon David.

En 2020, la Collectivité n'affiche aucun renouvellement mais le RAD affiche 750 ml rue Gédéon David (non comptabilisé car le linéaire de cette rue a déjà été pris en compte en 2019). De plus, la Collectivité nous a confirmé le linéaire de 550 ml renouvelé.

Soit un total de **2,211 km sur les 5 dernières années.**

Le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est :

$$\frac{L_n + L_{n-1} + L_{n-2} + L_{n-3} + L_{n-4}}{5 \times \text{linéaire de réseau de desserte}} \times 100 = 0,56 \%$$

Malgré une bonne implication de la Collectivité dans le renouvellement des canalisations, le taux de renouvellement reste inférieur aux préconisations des Assises de l'Eau qui est de 1,2 %.

Pour information, un taux de 0,89 % de renouvellement revient à une utilisation théorique moyenne des canalisations de 109 ans avant leur renouvellement.

G. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (indicateur P108.3)

Cet indicateur traduit l'avancement des démarches administratives et de terrain mises en œuvre pour protéger les points de captage. En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

INDICE D'AVANCEMENT DE PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU		
Descriptif	Cotation	Indice
Aucune action de protection	0 %	-
Études environnementales et hydrogéologiques en cours	20 %	-
Avis de l'hydrogéologue rendu	40 %	-
Dossier déposé en préfecture	50 %	-
Arrêté préfectoral	60 %	-
Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)	80 %	80 %
Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application	100 %	-
Indice d'avancement de protection des ressources en eau	100 %	80 %

L'indice d'avancement de protection des ressources en eau est de **80 %** (80 % en 2019).

Cet indicateur est issu du Syndicat Mixte de la Source de la Papeterie. Ce taux élevé est signe d'une bonne implication du Syndicat dans les démarches de protection de la ressource.

H. Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (indicateur P151.1)

Cet indicateur sert à mesurer la continuité du service d'eau potable en suivant le nombre de coupures d'eau imprévues pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été prévenus au moins 24h à l'avance, rapporté à 1 000 abonnés.

Le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées est :

$$\frac{\text{Nombre d'interruptions de service non programmées} \times 1000}{\text{Nombre d'abonnés}} = 0,7 \text{ ‰} \text{ (} 2,37 \text{ ‰ en 2019)}$$

Après une hausse en 2019, cet indicateur est en forte baisse en 2020.

Le Délégué anticipe et communique bien en amont des réparations et opérations sur le réseau avec 3 interruptions non programmées en 2020 (10 en 2019).

I. Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (indicateur D151.0)

Cet indicateur correspond au délai maximal auquel s'est engagé le service d'eau potable pour fournir de l'eau aux nouveaux abonnés dotés d'un branchement fonctionnel. A noter : l'unité retenue sur l'Observatoire est arbitrairement le jour ouvrable (jo).

Le délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés est **1 jour ouvrable** (1 jour ouvrable en 2019).

J. Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (indicateur P152.1)

Cet indicateur évalue l'efficacité du service d'ouverture des branchements de nouveaux abonnés. Il s'applique aussi bien aux branchements neufs qu'aux branchements existants.

Le taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés est :

$$\frac{\text{Nombre d'ouvertures de branchements réalisées dans les délais} \times 100}{\text{Nombre total d'ouvertures}} = 100 \% \text{ (100 \% en 2019)}$$

Cet indicateur, comme en 2019, démontre un bon fonctionnement du service clientèle de l'exploitant et d'une bonne réactivité du service pour les nouveaux abonnés.

K. Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (indicateur P154.0)

Le taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures d'eau de l'année N-1 exprimé comme le rapport des factures impayées sur le montant des factures d'eau émises par le service mesure l'efficacité des mesures de recouvrement.

Le taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente est :

$$\frac{\text{Montant des impayés au 31/12/N des factures eau émises au titre de l'année N-1} \times 100}{\text{Montant total TTC des factures émises au titre de l'année N-1}} = 0,81 \% \text{ (0,64 \% en 2019)}$$

Impacté à la hausse par la loi Brottes, ce taux était en diminution en 2019 et augmente à nouveau en 2020. Il reste cependant inférieur à 2018.

L. Taux de réclamations (indicateur P155.1)

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relative au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix. Elles comprennent notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service.

Le taux de réclamations est :

$$\frac{\text{Nombre de réclamations laissant une trace écrite} \times 1000}{\text{Nombre d'abonnés}} = 0,23 \text{ ‰} \text{ (0,00 ‰ en 2019)}$$

Ce taux augmente mais reste excellent en 2020. Cela ne représente qu'une seule réclamation.

IV. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

A. Branchements en plomb

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A compter du 25/12/2013, cette teneur ne devait plus excéder 10 µg/L. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

BRANCHEMENTS		
	2019	2020
Nombre total des branchements	2 732	2 737
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	1	0
Nombre de branchements en plomb restants en fin d'année	0	0
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	0 %	0 %

Même si aucun branchement plomb n'est recensé à ce jour sur le patrimoine enterré, le Délégué garde à sa charge le renouvellement ponctuel de ces derniers.

B. Travaux engagés au cours de l'exercice

TRAVAUX DE LA COLLECTIVITE			
Travaux engagés	Montant des travaux	Montants des subventions pour ces travaux	Montants des contributions du budget général pour ces travaux
Paiement des travaux de renouvellement de la canalisation rue Gédéon David	100 827 €	0 €	0 €

C. Etat de la dette du service

ETAT DE LA DETTE		
	31/12/2019	31/12/2020
Encours de la dette	0 €	0 €
Remboursement au cours de l'exercice	0 €	0 €
dont en intérêts	0 €	0 €
dont en capital	0 €	0 €

La Commune continue d'autofinancer ses travaux pour le service de l'eau potable.

EPARGNE BRUTE		
	31/12/2019	31/12/2020
Épargne brute du budget eau	103 813	83 836

SISPEA calcule la durée d'extinction de la dette avec l'épargne brute. Ce qui suppose que la Collectivité utilise l'intégralité des bénéfices du service eau potable au remboursement de cette dette. Dans la majorité des cas, la durée d'extinction de la dette est plus longue que celle calculée.

D. Amortissements

AMORTISSEMENTS		
	2019	2020
Dotations aux amortissements	61 056 €	62 259 €

E. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service

PROJETS A L'ETUDE	
Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €
Néant	

F. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante

PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX		
Travaux	Année de réalisation	Montant travaux en €
Réfection réseau d'eau potable rue d'Ain	2021	100 000 €

VI. ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

A. Abandons de créances ou versements à un fonds de solidarité (indicateur P109.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L. 261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créances à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

Au cours de l'année 2020, le service a reçu **13** demandes d'abandon de créances pour un montant de 393 € (11 demandes pour un montant total de 320 € en 2019).

Au cours de l'année 2020, l'indicateur relatif aux abandons de créances est de :

$$\frac{\text{Montant des abandons de créances}}{\text{Volume facturé}} = 0,0009 \text{ €/m}^3 \text{ (0,0007 €/m}^3 \text{ en 2019)}$$

Dans son RAD, le Délégué ne renseigne pas l'indicateur mais les informations pour le calculer.

B. Opération de coopération décentralisée (cf. L. 1115-1-1 du CGCT)

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L. 1115-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, elles offrent la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

NEANT